

DISPOSITIF ANTI-TRAUMATISME

Le dispositif anti-traumatisme est formé par deux housses zippées contenant une sangle et une bande d'union entre elles. Les sangles offrent un étrier au travailleur suspendu pour soutenir le poids de son corps en soulageant la pression au niveau des artères et des veines du haut des jambes. Il n'entrave pas l'activité de l'utilisateur.



- ▶ Paire de sangles de sécurité réglables (longueur maximale : 130 cm)
- ▶ Permet de soutenir le poids de l'utilisateur en soulageant les effets négatifs dus à un travail prolongé dans un harnais en suspension ou après une chute
- ▶ Facile à attacher au harnais à l'aide d'une boucle textile et d'un passant
- ▶ Permet le mouvement des jambes pour favoriser la circulation du sang
- ▶ Petites et légères, elles ne gênent pas l'utilisateur pendant son travail

Caractéristiques produit

Garantie (ans)

Durée de vie : 15 ans à partir de la date de fabrication.

Durée de vie : 15 ans à partir de la date de fabrication.

Le port des E.P.I. fait l'objet d'une formation obligatoire de l'utilisateur par un organisme certifié.

Pour être en conformité avec la législation et pour être sûr d'utiliser des équipements en parfait état, tous les E.P.I. anti-chute doivent être contrôlés chaque année et avant chaque utilisation une vérification visuelle doit être faite.

Ref.

Des.

Poids (kg)

Gencod

09100801

Sangle de sécurité anti-traumatique de suspension

0,155

3178740209582